

1 août 2008

**Réseau sentinelle
apicole**



Bulletin du « réseau sentinelle apicole » – automne 2008

La saison apicole 2008 tire à sa fin. Aussi, il est proche le moment critique où l'apiculteur doit prendre des décisions relativement à la maîtrise des maladies, et ce, afin de protéger la santé d'un maximum d'abeilles hivernantes.

Bilan des pertes au printemps 2008

Un bilan des pertes hivernales d'abeilles au Québec a pu être établi grâce aux données issues d'un sondage auquel 51 % des apiculteurs québécois ont participé. Il convient de remercier ces derniers de leur collaboration qui a permis non seulement de dresser un bilan juste des pertes annuelles, mais aussi de procéder à l'inventaire des problèmes sanitaires auxquels fait face le secteur apicole.

Le sondage sur les pertes hivernales d'abeilles a été effectué par la poste et il visait tous les apiculteurs enregistrés du Québec. Compte tenu des précieux renseignements qu'il a apportés, il sera réalisé chaque année dans le futur. D'ailleurs, l'exercice se tiendra dorénavant dans toutes les provinces canadiennes et conduira à l'établissement d'un portrait national en la matière. Il est en effet essentiel d'avoir en main des données concrètes pour bien isoler les problèmes du secteur et être en mesure de trouver les solutions appropriées.

Le Québec est une des provinces ayant connu le moins de pertes de colonies d'abeilles au printemps 2008. Ainsi, les pertes des apiculteurs québécois se chiffraient à 20 %, alors que la moyenne nationale était de 35 %.

Il est difficile d'expliquer pourquoi les apiculteurs du Québec ont pu subir moins de pertes que la plupart des autres provinces canadiennes. On pourrait, par exemple,

invoyer un hiver québécois 2007-2008 moins rigoureux que dans certaines régions de l'Ouest canadien. Les renseignements obtenus au moyen du sondage portant sur les mortalités permettent aussi de constater qu'au Québec une grande majorité d'apiculteurs ont déclaré appliquer un ou plusieurs principes de lutte intégrée en ce qui a trait à la surveillance de la varroase, ce qui comprend un usage assez répandu des acides organiques. De cette façon, de nombreux apiculteurs ont probablement évité des traitements privilégiant l'emploi de pesticides de synthèse, auxquels le varroa peut désormais résister.

Les causes les plus fréquentes de mortalité de colonies déclarées au printemps 2008 par les apiculteurs sont les suivantes :

- Colonies trop faible pour l'hivernage (il faut inclure les nucléus faits trop tardivement dans la saison);
- Colonies mortes de faim;
- Présence de colonies bourdonnantes ou de colonies avec des reines défaillantes;
- Problème de varroase;
- Problème de nosémose ou de dysenterie.

Toutefois, au Québec comme au Canada, la varroase demeure le problème sanitaire numéro un selon les apiculteurs.

Prévention des mortalités hivernales

Les apiculteurs ne sauraient constamment faire face à des pertes annuelles élevées de colonies. Cette situation n'est pas propre au Québec ni au Canada puisque l'on observe le même phénomène dans de nombreux pays. Certains facteurs sont mis en avant pour expliquer cet état de choses : des changements ou des conditions climatiques défavorables; une déficience alimentaire des abeilles consécutive à l'adoption de la monoculture, à la perte de diversité florale ou à des activités de pollinisation spécialisées; la contamination par des pesticides agricoles ou apicoles; l'intensification des activités apicoles et le stress qui peut être engendré (par exemple, en raison du transport sur de longues distances); enfin, une association d'agents pathogènes (varroase-virus-nosémose).

Présentement, les scientifiques ne sont pas en mesure d'expliquer clairement le phénomène et estiment généralement qu'aucun des facteurs cités ne peut être, à lui seul, à l'origine des mortalités anormales qui sont constatées. Celles-ci résulteraient donc de l'association de plusieurs facteurs et leur cause en serait d'autant plus complexe. C'est pourquoi, pour le moment, les recommandations visant à minimiser les risques de pertes

relèvent du simple principe de la précaution et sont d'ordre général; cependant, il convient d'insister sur certains éléments bien connus qu'il est possible de maîtriser.

Les recommandations qui suivent sont donc faites de nouveau aux apiculteurs en cette fin de saison 2008 :

- Effectuer une bonne surveillance et une gestion adéquate de l'infestation attribuable au varroa. Pour la varroase, il est essentiel d'effectuer un dépistage vers le milieu d'août afin de déterminer, selon l'ampleur de l'infestation décelée, le moment et la nature des traitements à appliquer. L'apiculteur doit s'assurer de l'efficacité des traitements en évaluant la chute des varroas durant le traitement ou après celui-ci. À défaut d'une efficacité satisfaisante, des solutions de rechange ou des traitements complémentaires peuvent être envisagés. Cette intervention se révèle nécessaire en raison de la possibilité d'une résistance du varroa aux pesticides de synthèse (coumaphos et fluvalinate) et de l'efficacité parfois variable des traitements à base d'acide formique. Le principe de la lutte intégrée est à privilégier pour combattre la varroase et les traitements qui reposent sur l'utilisation successive de pesticides de synthèse sont alors fortement déconseillés pour éviter les échecs liés au phénomène de résistance.

En ce qui concerne la maîtrise de la varroase, les apiculteurs peuvent se reporter au « Calendrier de contrôle de la varroase » conçu à ce sujet et publié dans la section « Santé animale » du site Internet d'Agri-réseau :
<http://www.agrireseau.qc.ca/apiculture/default.aspx>;

- Mettre en œuvre des mesures de prévention appropriées à l'égard de la nosémose. Malgré un avis adressé à tous les apiculteurs à la fin de la saison 2007 quant aux mesures à mettre en place pour maîtriser la nosémose, bon nombre d'entre eux ont subi des pertes anormales et ont reçu un diagnostic positif de nosémose au printemps de 2008. Cette maladie peut grandement contribuer aux pertes hivernales si elle n'est pas enrayerée, sinon maîtrisée. Donc, si l'on doute de la condition sanitaire des ruches ou si des analyses effectuées au printemps soulignent la nécessité d'effectuer un traitement, celui-ci doit être appliqué à la fin de la saison en suivant scrupuleusement les indications de la prescription. Le dosage, le mode de préparation et de distribution ne doivent pas être improvisés à défaut de risquer une diminution de l'efficacité du traitement;
- Supplémenter par un substitut de pollen l'alimentation de l'abeille pour remédier à une possible déficience protéique (manque de pollen récolté, mauvaise qualité ou manque de variété du pollen);
- S'assurer de la présence de jeunes reines bien fécondées dans les colonies qui hivernent;
- Disposer d'un matériel propre et sain (renouvelé ou désinfecté). Afin de diminuer la pression exercée par les divers agents pathogènes pouvant engendrer une

infection, il est recommandé d'effectuer une rotation des cadres de hausse à couvain dans une période de cinq ans (remplacement de 2 cadres/an). Ainsi, les vieux cadres noirs, fortement contaminés, doivent être éliminés. La désinfection du matériel représente une voie obligée pour contenir les maladies comme la loque et elle est aussi efficace contre l'agent de la nosémose, du « couvain plâtré » et les virus.

- Accomplir suffisamment tôt toutes les interventions nécessaires pour le contrôle des maladies, le nourrissage et la préparation de la colonie en vue de l'hivernage, afin d'avoir un maximum d'abeilles hivernantes en santé et en état d'affronter l'hiver. À cet égard, certains apiculteurs doivent faire le choix de sacrifier une partie de la miellée d'automne, mais ils en ressortiront gagnants au printemps suivant avec un meilleur taux de survie des colonies. Chaque année, des producteurs sont pris de court par l'arrivée de l'automne et du temps froid, alors que les colonies ne sont pas encore parfaitement préparées, nourries et traitées.

Déclaration des incidents de mortalités anormales

Même si la situation s'est améliorée en 2008 sur le plan des mortalités hivernales, il demeure que plusieurs apiculteurs ont connu des pertes importantes. Celles-ci nous ont été pour la plupart rapportées tardivement dans la saison et non pas au moment où elles ont été constatées. En conséquence, il ne reste plus que les spéculations pour avancer des explications au sujet de ces pertes. Or, dans le contexte où ces phénomènes de mortalités anormales sont des plus préoccupants pour les apiculteurs et que les chercheurs tentent de comprendre ce qui peut en être la cause, il est d'une grande importance que les apiculteurs rapportent rapidement au personnel intéressé du MAPAQ toute situation anormale de morbidité ou de mortalité de colonies. En traçant un portrait juste des problèmes observés, on sera plus à même de travailler correctement en vue de trouver des solutions. Dans tous les cas, il y a un minimum de renseignements très pertinents à tirer de l'examen de colonies touchées et de l'analyse des échantillons qui sont prélevés. Rappelons en terminant que tous les services d'inspection apicole et l'ensemble des analyses de laboratoire sont offerts gratuitement aux apiculteurs québécois par le personnel du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.

Dr Claude Boucher, m.v.
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale
Direction régionale de Québec-Chaudières-Appalaches
Direction générale de l'alimentation
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
675, route Cameron, bureau 101
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8191, poste 302
Télécopieur : 418 386-8099
Courriel : claude.boucher@mapaq.gouv.qc.ca